

HAUTE-LOIRE CATASTROPHE NATURELLE

# « L'urgence est de rétablir des conditions de vie acceptables pour les sinistrés »

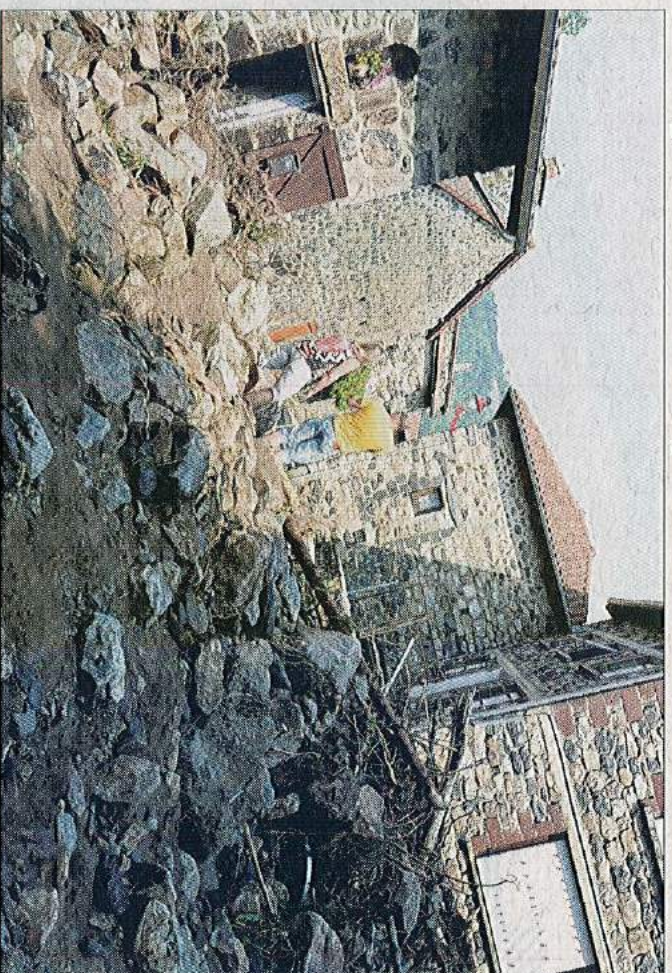
Après les intempéries de mardi soir, le préfet Eric Maire va piloter la remise en état des infrastructures. Routes, téléphonie et eau potable sont les chantiers prioritaires.

À quel moment avez-vous su, mardi soir, que les événements climatiques étaient d'une ampleur sans précédent ?

« Nous avons pris conscience qu'il s'agissait d'un phénomène anormal aux alentours de 21 heures lorsque les précipitations sont devenues importantes. La cellule de crise, le centre opérationnel départemental, a été ouverte. Les pompiers ont commencé à travailler et sont montés en puissance avec un poste de commandement de crise, notamment, à la caserne de Cayres, etc. »

Quelles ont été les réactions des services de secours et de sécurité au fil de la soirée ?

« Ils ont fait face. Nous avons mis des moyens importants. Plus de 150 personnes, essentiellement sapeurs-pompiers et gendarmes, concernant les services sous mon autorité directe. Il y a également les personnels des collectivités locales et départementale, la direction des routes du Massif central et le service de prévision des crues, puisque nous avons suivi toute la nuit la crue de la Loire et la décrue. J'ai téléphoné aux maires de Brives-Charensac, du Puy-en-Velay et de Chadrac. Nous savions que nous se-



■ Dans certaines communes, telle Goudet, les dégâts devaient se chiffrer à des centaines de milliers, voire plus. Photo Rémy FERRIN

rons proches d'une petite inondation dans ce secteur. La montée des eaux y a été anticipée. Ils ont l'habitude de gérer ce genre d'événements. »

Qu'est-ce qui vous a le plus marqué, mercredi, lors de votre visite dans une partie des communes sinistrées ?

« Je vois le centre de Landos, où les réseaux qui venaient d'être refaits à neuf sont à nouveau dans le désordre le plus complet, ce gymnase où on va trouver plus d'un mètre de terre et de pierre et, je vois, un peu partout dans les communes des masses considérables de matériaux qui ont été déplacés, qui recouvrent des chaussées, des terrains, etc.,

Les dégâts sont impressionnants. Je n'ai jamais vu cela

Éric Maire

toutes ses voitures qui ont été emmenées quelques fois à plusieurs centaines de mètres. À Goudet, la rue principale est devenue un torrent. À Arlempdes, une route est devenue un cours d'eau, creusée sur plusieurs mètres de profondeur (l'accès à la commune est possible depuis mercredi après-midi, NDLR). Je me suis dit qu'il allait falloir mettre en place un pilotage de la remise en état des réseaux

adaptés. Ce vendredi, une première réunion se tient en compagnie des maires et des collectivités locales. Les communes ont besoin d'accompagnement, d'assistance, vu l'ampleur du chantier pour certaines. »

Par quoi commencent ?

« Cela dépend. Il faut que l'on puisse communiquer. Déjà, les routes pour que l'on puisse circuler en sécurité. Il y a peu de coupures de réseau mais il faut absolument le rétablir là où il n'y a pas plus de téléphone. Par exemple, pour correspondre aujourd'hui avec le maire de Goudet, je passe par le maire de Saint-Martin-de-Fugères. La remise en l'état des réseaux



« Nous allons nous mettre en ordre de marche pour la remise en état »

Éric Maire, préfet de la Haute-Loire

(eau potable, assainissement, etc.) ne va pour certains pas se faire en huit jours. Cela prendra du temps. Mais il faut remettre rapidement le réseau d'eau en route là où il n'y a plus d'eau potable. L'urgence : rétablir des conditions de vie à peu près acceptables pour tous les habitants des communes sinistrées »

La commune du Brignon a été touchée par un drame puisqu'un jeune est mort à la suite des intempéries. Y a-t-il eu d'autres victimes corporelles ?

« Non. Vu l'ampleur des dégâts, c'est étonnant. Mais certains ont eu des réflexes. Cela aurait pu être beaucoup plus dramatique. Nous avons eu collectivement cette chance de ne pas avoir de victime corporelle, à part, malheureusement, un décès, ce qui est grave. »

Propos recueillis par Damien More damien.more@leprogres.fr

## Une procédure de calamité agricole

Jeudi, une réunion de crise s'est tenue en préfecture afin d'évoquer la question agricole. Il y avait plusieurs objectifs : évaluer les problèmes immédiats à régler, les dégâts, effectuer une première estimation financière, détecter les problèmes de trésorerie que les agriculteurs pourraient rencontrer, etc., afin de lancer les procédures adaptées. Celle de calamité agricole sera engagée pour les pertes de récoltes et la perte de fonds afin que les agriculteurs puissent être indemnisés. Les pertes seraient très conséquentes chez les producteurs de la Lentille Verte du Puy AOP. « Les surfaces touchées sont d'environ 40% sur les 4 000 hectares dans les 87 communes de l'appellation », renseigne Grégory Sauvant, animateur de la filière. « Il y a également des dégâts dans d'autres communes moins touchées par le phénomène mais qui ont subi des chutes de grêle. »

D. N.

## REPÈRE

■ 17 communes demandent la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Jeudi matin, les services de la préfecture de Haute-Loire ont effectué un état des lieux auprès des maires des communes du sud-est du département touchées de près ou de loin par le phénomène climatique de mardi soir. Beaucoup de communes ont subi des dégâts importants. Dix-sept dossiers de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été expédiés vendredi auprès du ministè-

re de l'Intérieur. Il s'agit des communes d'Alleyrac, Arlempdes, Barges, Cayres, Costaros, Goudet, Lafarre, Landos, Le Bouchet-Saint-Nicolas, Le Brignon, Le Monastier-sur-Gazelle, Saint-Arcons-de-Barges, Saint-Haon, Saint-Martin-de-Fugères et Vieilprat. Une commission est prévue lundi pour étudier les dossiers. Les arrêtés de reconnaissance correspondant devraient intervenir dans les meilleurs délais. Un avis favorable, confirmé par un

arrêté ministériel, permettrait aux habitants d'être remboursés intégralement de leurs biens perdus et qui étaient assurés. « Les mécanismes de solidarité nationale, notamment le dispositif de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, seront mis en œuvre dans les plus brefs délais pour répondre aux attentes des personnes et des collectivités qui en formuleront la demande », a indiqué mercredi le ministre de l'Intérieur Gérard Collomb.

D. N.